Anact
L'AGENCE NATIONALE
POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Communiqué de presse Lyon, le 7 octobre 2019

Sexisme en entreprise : un cycle de 4 webinaires de l'Anact pour réussir sa démarche de prévention

L'Anact lance, avec le soutien du Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, un cycle de 4 webinaires gratuits pour prévenir les risques d'agissements sexistes et de harcèlement sexuel au travail.

En matière de prévention du sexisme au travail, l'attention se focalise généralement sur la gestion des comportements individuels. Ce n'est pas suffisant… Pour mettre en place des actions durables, l'Anact propose un cycle de webinaires intitulé "Sexisme en entreprise : 4 rendez-vous pour réussir sa démarche de prévention".

L'objectif : aider les entreprises et les administrations à intégrer les risques d'agissements sexistes, de harcèlement sexuel et d'agressions sexuelles dans leur démarche de prévention comme un risque professionnel à part entière.

Diffusés chaque jeudi du mois de novembre 2019 à 11h, ces webinaires sont notamment destinés aux services RH et prévention, aux membres des CSE et aux représentant-e-s du personnel. Ils proposeront des repères opérationnels et des outils pour construire des dispositifs d'alerte et d'accompagnement, des actions de formation et de sensibilisation mais aussi des mesures permettant de limiter les situations de travail « à risque » en amont.

Programme :

- Jeudi 7 novembre 2019 - Sexisme : un nouveau risque professionnel ?
- Jeudi 14 novembre 2019 - Sexisme au travail : comment évaluer le risque et agir en amont ?
- Jeudi 21 novembre 2019 - Sexisme au travail : comment sensibiliser et former ?
- Jeudi 28 novembre 2019 - Sexisme au travail : comment traiter un cas ?

A suivre en live ou en replay, le cycle de webinaires, construit à partir d'exemples concrets, constituera une ressource précieuse pour faciliter la montée en compétences des référents Agissements sexistes, harcèlement sexuel que toute entreprise doit mettre en place.

S'inscrire.

En savoir plus.

Contacts Presse :
Catherine Guibbert - c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38
Aurélie Descours - a.descours@anact.fr - 04 72 56 13 39

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail et d'un réseau de 16 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'usager et performance.